

Modalités de versement de la taxe d'apprentissage

Les versements sont à effectuer par chèque ou virement à l'ordre de :

Agent Comptable de l'Université PARIS X NANTERRE
RGFIN PARIS NANTERRE – 40071 – 92000 – 00003000265 – 31
Bâtiment F – Bureau R14
200, Avenue de la République
92001 NANTERRE

L'agent Comptable vous délivrera le reçu libératoire.

Le versement peut être direct ou effectué via votre organisme collecteur habituel

Si vous souhaitez que votre versement soit affecté à une catégorie ou une formation en particulier, veuillez le préciser

Avec nos remerciements,

L'équipe du Master 2 Affaires Internationales et Négociation Interculturelle

----- (A découper)

Taxe d'apprentissage

Société.....

Adresse.....

Nom de la personne à contacter.....

Téléphone..... Fax.....

Montant versé.....

(Chèque ci-joint ou via organisme collecteur à préciser : barrer la mention inutile)

Affectation de la taxe :

MASTER AFFAIRES INTERNATIONALES ET NEGOCIATION INTERCULTURELLE

Au titre de quelle catégorie versez-vous la taxe d'apprentissage ?

- Cadres moyens
- Cadres supérieurs

Renseignements complémentaires.....
.....